



Contrat de réservation de la colo Cat'aire

Ce contrat est établi en double exemplaire pour chaque séjour et signé par chaque partie.

Contrat de réservation de (nom du ou des chats) :

Pour réserver un séjour à la Colo Cat'aire, vous devez compléter, signer et nous envoyer ce document. Une confirmation vous sera transmise sous réserve de nos disponibilités et nous vous renverrons ce contrat signé et complété par nos soins. Dès lors, votre réservation sera confirmée. En haute saison, la réservation sera définitive après réception des Arrhes.

Avant de remplir ce contrat, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour venir visiter la pension ou pour vérifier à l'avance la disponibilité des dates de séjour.

Par ce contrat, la Colo Cat'aire s'engage à héberger le chat dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de confort, à lui apporter tous les soins nécessaires à son bien être et à consulter un vétérinaire désigné si besoin.

Coordonnées du/de la propriétaire	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	E-mail :
Autre personne à contacter en cas d'urgence	
Personne autorisée à récupérer votre chat*	
Nom + Prénom :	Nom + Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :

* Dans le cas où vous ne pouvez pas venir chercher votre chat.

N'oubliez pas d'écrire une décharge à la personne lui donnant le droit de récupérer votre chat. La personne devra montrer ce document ainsi que sa carte d'identité, au départ du chat, pour le récupérer.

Dates de réservation

- Date d'arrivée du séjour :/...../.....
- Heure d'arrivée du séjour* : :

**Arrivée du lundi au mardi et du jeudi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h30. Fermé à la clientèle les mercredis, dimanches et jours fériés.*

- Date de fin de séjour :/...../.....
- Heure de fin de séjour* : :

**Départ du lundi au mardi et du jeudi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h30 & les mercredis et dimanches de 17h à 19h.*

Fermé à la clientèle les jours fériés.

Si vous n'avez pas encore l'horaire de départ, nous la planifierons ensemble le jour de votre arrivée.

Le week-end découverte*

Un week-end d'adaptation est proposé à tous les nouveaux clients. Il permet, avant un long départ en vacances, de voir si le chat s'acclimater et si le mode de garde en collectivité lui convient.

Le tarif est de 22 €/chat pour 2 jours et 30 €/chat pour 3 jours. Il est valable une seule fois par chat toute l'année, hors vacances scolaires.

- Je veux que mon chat profite du week-end découverte (hors vacances scolaires, non cumulable)
- Pour 2 jours soit 22 € Pour 3 jours soit 30 €

* Ce week-end découverte est vivement conseillé avant tout séjour d'une semaine ou plus.



Si vous avez plus de deux chats, vous pouvez dupliquer cette page et l'ajouter au contrat

Pensionnaire(s)	
Chat 1	Chat 2
Nom & surnom :	Nom & surnom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/> Femelle	Sexe : <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/> Femelle
Chat de race : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Chat de race : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, indiquer la race :	Si oui, indiquer la race :
Poids actuel du chat :	Poids actuel du chat :
N°identification : □□□□□□□□□□□□□□□□	N°identification : □□□□□□□□□□□□□□□□
<p>– Côté santé Pour rappel, seuls les chats en bonne santé, vaccinés, identifiés, stérilisés, vermifugés et traités contre les parasites sont admis à la pension.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon chat est vacciné contre : <input type="checkbox"/> Typhus <input type="checkbox"/> Coryza <input type="checkbox"/> Leucose <input type="checkbox"/> Autres : • Date de la dernière vaccination :/...../..... • Stérilisée / Castré : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Date du dernier vermifuge :/...../..... • Date du dernier traitement anti-puce :/...../..... Le jour de l'arrivée du chat à la pension, le propriétaire s'engage à l'avoir vermifugé et traité contre les parasites externe (puces, tiques...) depuis moins de 7 jours. Dans le cas contraire, un traitement sera administré à son arrivée à ses frais. • Votre chat a-t-il une maladie, une allergie chronique ou des problèmes de santé réguliers ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquels ? : • A-t-il des signes d'un quelconque problème de santé actuellement (baisse d'appétit, troubles digestifs, cardiaques, urinaires, bucco-dentaires....) ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquels ? : • Depuis sa naissance, a-t-il déjà subi une intervention chirurgicale ou d'autres examens pour un problème de santé ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Lesquels ? : • Est-il actuellement sous traitement ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lequel ? : 	<p>– Côté santé Pour rappel, seuls les chats en bonne santé, vaccinés, identifiés, stérilisés, vermifugés et traités contre les parasites sont admis à la pension.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon chat est vacciné contre : <input type="checkbox"/> Typhus <input type="checkbox"/> Coryza <input type="checkbox"/> Leucose <input type="checkbox"/> Autres : • Date de la dernière vaccination :/...../..... • Stérilisée / Castré : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Date du dernier vermifuge :/...../..... • Date du dernier traitement anti-puce :/...../..... Le jour de l'arrivée du chat à la pension, le propriétaire s'engage à l'avoir vermifugé et traité contre les parasites externe (puces, tiques...) depuis moins de 7 jours. Dans le cas contraire, un traitement sera administré à son arrivée à ses frais. • Votre chat a-t-il une maladie, une allergie chronique ou des problèmes de santé réguliers ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquels ? : • A-t-il des signes d'un quelconque problème de santé actuellement (baisse d'appétit, troubles digestifs, cardiaques, urinaires, bucco-dentaires....) ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquels ? : • Depuis sa naissance, a-t-il déjà subi une intervention chirurgicale ou d'autres examens pour un problème de santé ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Lesquels ? : • Est-il actuellement sous traitement ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lequel ? :
Nom du vétérinaire : Numéro de téléphone du vétérinaire :	
Adresse du vétérinaire :	



Les tarifs en vigueur 2023

Nombre de chats	Prix/jour ^{TTC} haute saison*	Prix/jour ^{TTC} basse saison**
1 chat	17 €	15 €
2 chats	15 €/chat	13 €/chat
3 chats et +	13 €/chat	11 €/chat

*Haute saison : Mai 2023, weekends prolongés & pont du 18 mai - Eté 2023, du 1^{er} juillet au 17 septembre - Noël, du 15 décembre 2023 au 7 janvier 2024

**Basse saison : Le reste de l'année

TARIF TOUT INCLUS

Les extras	Tarif	J'en profite
Coupure des griffes pendant le séjour (sous réserve de la docilité du chat)	5€	<input type="checkbox"/>
Antipuce le jour d'arrivée du chat à la colo	10€	<input type="checkbox"/>
Vermifuge le jour d'arrivée du chat à la colo	10€	<input type="checkbox"/>
Si votre chat est actuellement sous traitement médical (pour une maladie non contagieuse), nous pouvons assurer les soins de santé. Il faudra nous préciser la posologie* et nous fournir l'ordonnance. *ordonnance, mode d'administration et attitude du chat lors du traitement.		
Prise de médicaments par voie orale (les autres types de traitements sont sur devis)	1€/jour	<input type="checkbox"/>
Service de taxi par nos soins - Forfait de 8€ pour Aix-les-Bains, Tresserve, Drumettaz. Forfait de 8€ + 1€ le km pour un trajet en dehors des villes citées.		<input type="checkbox"/>
Nombre de kms :		

Cadre réservé à la Colo Cat'aire

- Durée du séjour (une journée est due à partir de 12h) :
- Nombre de chats gardés :

PRIX TOTAL TTC :

Arrhes à verser en haute saison (30% du séjour) :

Reste à régler à l'arrivée du chat :

Nous acceptons la CB, les virements bancaire et les espèces.

Côté nourriture

• Nous conseillons une mini transition alimentaire pour les chats qui séjournent plus de 4 jours à la colo :

Oui, je veux faire une mini transition, j'amènerai donc un sachet de croquettes (100-200g) et recevrai le jour du départ de mon chat un sachet des croquettes de la colo pour faire la mini transition lors du retour de mon chat à mon domicile.

Non merci, je ne veux pas faire de transition ou mon chat séjourne moins de 4 jours.

• Nous proposons en option de la pâtée. Vous pouvez aussi amener sa pâtée habituelle sans supplément.

Je veux prendre l'option pâtée pour un supplément de 2€/pâtée

J'amènerai les pâtées de mon chat

Mon chat mangera juste les croquettes fournies par la Colo Cat'aire.

Nombre de pâtées à donner par jour :

- Je déclare exactes les informations données ci-dessus et m'engage à signaler tous changements à la COLO CAT'AIRES
- J'autorise la publication de photos / vidéos de mon chat sur le site internet et les réseaux sociaux de la COLO CAT'AIRES et sur tout autre support de communication de la marque (flyer, affiche, etc.).

Je soussigné(e) Monsieur, Madame..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de la COLO CAT'AIRES ci-joint stipulées ainsi que du document RGPD et déclare en accepter tous les termes sans réserve.

Fait à....., le.....

Tampon et signature de la colo Cat'aire	Nom et signature du propriétaire (précédés de la mention « lu et approuvé »)



Conditions générales de la colo Cat'aire

La COLO CAT'AIRE offre un service de pension animalière réservé exclusivement aux chats. Elle propose d'accueillir et garder les chats pendant l'absence de leur propriétaire pour une durée de séjour déterminée avec ce dernier.

La COLO CAT'AIRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour le bien-être des chats qui lui sont confiés. Dans cette optique, les conditions ci-dessous sont destinées à assurer la sécurité, la santé et la tranquillité de chaque pensionnaire.

I. Les conditions d'admission

– Vaccinations

Pour séjourner à La COLO CAT'AIRE, le chat devra être à jour de ses vaccins.

Ne sont admis que les chats vaccinés (primo + rappel) depuis plus de 3 semaines et moins d'un an contre les maladies suivantes : Typhus, Coryza, Leucose.

Le carnet de santé du chat devra être remis à l'arrivée et sera conservé pendant toute la durée du séjour.

Il atteste que les vaccins sont à jour et que le chat est stérilisé.

– Identification

Le chat doit être identifié par puce électronique ou tatouage (obligation légale).

– Castration

Les chats mâles doivent être castrés et les femelles stérilisées à partir de l'âge de 6 mois.

– Déparasitage

Un traitement antiparasitaire (puces, tiques...) et un vermifuge devront avoir été administrés au chat moins d'une semaine avant le début de son séjour. A défaut, il lui sera donné à son arrivée un vermifuge et une pipette aux frais du propriétaire (10€/pièce).

La COLO CAT'AIRE décline toute responsabilité si l'animal présente des parasites après le séjour en pension, qui seraient dus au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace.

– Prescription médicale et maladie

A son arrivée, le chat devra être en bonne santé et remplir les conditions d'admission ci-dessus.

Pour le bien-être du chat et celui de tous les pensionnaires, la COLO CAT'AIRE se réserve le droit de refuser la garde d'un chat qui se révélerait malade, contagieux ou manifestant des signes d'infection virale ou parasitaire à son arrivée. En pareil cas, les Arrhes ne sont pas remboursées.

Le propriétaire doit, en cas de maladie qui surviendrait dans les jours précédant le séjour de son chat, informer la COLO CAT'AIRE. La réservation sera alors annulée et les Arrhes seront remboursés sur présentation d'un justificatif vétérinaire.

En cas de traitement médical en cours, l'ordonnance ainsi que les médicaments en quantité suffisante devront être fournis pour toute la durée du séjour, ainsi que les coordonnées du vétérinaire traitant en cas de besoin.

La pension étant collective, nous n'acceptons pas les chats avec une maladie contagieuse.

Pour des raisons de sécurité et afin que le séjour se passe dans de bonnes conditions, le propriétaire s'engage à nous communiquer tout risque, tout problème de santé ou de comportement que peut présenter le chat (agressivité, allergie, maladie...).

2. Réservation et paiement

– Tarif

Les tarifs pratiqués par la COLO CAT'AIRE sont les suivants :

Nombre de chats	Prix/jour ^{TTC} basse saison	Prix/jour ^{TTC} haute saison
1 chat	15 €	17 €
2 chats	13 € / chat	15 € / chat
3 chats et +	11 € / chat	13 € / chat

Basse saison : Toute l'année sauf périodes de haute saison.

Haute saison : Vacances d'été, de Noël et ponts du mois de mai. Se référer au site internet www.colo-cataire.fr pour connaître les dates exactes.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le tarif appliqué pour la facturation est celui en vigueur au moment de la réservation.

Les tarifs de la COLO CAT'AIRE comprennent l'hébergement, l'accès à tous les espaces, la nourriture (croquettes), l'eau, la litière, les interactions, les jeux, les soins quotidiens si besoin (brossage, soins des yeux et oreilles), la garde de la caisse de transports (dans la limite des places disponibles), les friandises et l'envoi quotidien de nouvelles aux propriétaires. Des extras peuvent être facturés en option à la demande du propriétaire. Pour les tarifs des extras, se référer au site internet www.colo-cataire.fr

Le jour d'entrée du chat sera facturé quelle que soit l'heure d'arrivée.

Le jour de sortie du chat ne sera pas facturé si le départ se fait avant midi.

Cas particulier du week-end découverte

Un week-end d'adaptation est proposé à tous les nouveaux clients. Il permet, avant un long départ en vacances, de voir si le chat s'acclimata et si le mode de garde en collectivité lui convient.

Le tarif est de 22 €/chat sur 2 jours et 30 €/chat sur 3 jours. Ce week-end n'est pas cumulable. Il est valable une seule fois par chat et toute l'année, hors vacances scolaires.

– Réservation et paiement

Les réservations à l'avance sont vivement recommandées en périodes de vacances scolaires.

La réservation se fait soit par internet via le site www.colo-cataire.fr, soit par mail, soit directement lors d'une visite.

Pour réserver un séjour, le propriétaire doit envoyer le contrat de réservation complété et signé à la COLO CAT'AIRE. Une fois reçue, nous validerons la demande sous réserve de nos disponibilités, et renverrons le contrat signé par nos soins au propriétaire. La réservation sera alors effective en basse saison.

Pour les réservations faites en périodes de haute saison (voir périodes sur le site internet), un acompte de 30 % du montant du séjour vous sera demandé pour valider le séjour. Il est non remboursable (passé le délai de rétractation de 14 jours).

Le règlement des Arrhes* et du solde peut se faire en espèces, carte bancaire ou virement bancaire.

Le solde du séjour est toujours réglé à l'arrivée du chat.

Les éventuels frais supplémentaires (exemple : frais vétérinaires) seront à régler au départ du chat.

* Arrhes : « les sommes versées d'avance sont des arrhes, ce qui a pour effet que chacun des contractants peut revenir sur son engagement, le consommateur en perdant les arrhes, le professionnel en les restituant au double » (art. L. 114-1 du Code de la consommation).

– Termes du séjour

Le propriétaire de l'animal s'engage à respecter les dates et horaires de séjour convenus. Pour toute demande de prolongation du séjour, la COLO CAT'AIRE doit en être avertie au moins 48h à l'avance et le client s'engage à régler les nuitées supplémentaires à la sortie de l'animal.

En cas de départ anticipé, le montant du séjour initialement prévu est dû et ne sera pas remboursé.

Le pensionnaire ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé. Par mesure de sécurité, toute autre personne qui viendrait chercher l'animal devra avoir été signalée auparavant.

Dans ce cas, nous demandons aux propriétaires de signer une décharge écrite donnant le droit à la personne choisie de récupérer le chat. Il faudra nous fournir ses coordonnées et nous demanderons la carte d'identité de la personne lorsqu'elle viendra chercher le chat.

Au départ du chat, la personne qui viendra chercher l'animal devra se munir de sa pièce d'identité.

– Abandon

Si, dans les 8 jours qui suivent la date de fin de séjour prévue dans le contrat, le propriétaire ne se manifeste pas, le chat sera considéré comme abandonné. La COLO CAT'AIRE pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou un refuge) sans aucun recours possible et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire. Le solde de la totalité du séjour restera dû et une plainte sera déposée auprès des autorités compétentes.

– Annulation et cas de force majeure

Si le règlement des Arrhes a été effectué à distance, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter du versement. Pour une date de début de réservation inférieure au délai des 14 jours francs, ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer (législation du code de la consommation).

Pour toute annulation au-delà de ce délai de rétractation, les Arrhes ne seront pas remboursables (sauf dans un cas de force majeure).

Les parties seront exonérées de leurs obligations, dans le cas où une circonstance constitutive d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du code civil, empêcherait leur exécution. Les obligations des parties seront suspendues. La partie qui invoque une telle circonstance, devra en avertir l'autre partie immédiatement, à sa survenance et à sa disparition. Sont considérés comme des cas de force majeure tous faits ou circonstances imprévisibles, inévitables et qui ne pourront être empêchés, malgré tous les efforts raisonnablement possibles, définis comme tel par la jurisprudence française et notamment : un chat malade quelques jours avant la mise en pension, le décès du propriétaire ou du chat, un accident ou le décès de la gérante, incendies, tempêtes, inondations, tremblements de terre...(une attestation vétérinaire devra être fournis en cas de maladie ou décès du chat).

3. Déroulement du séjour

– Arrivée, départ et visites

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, les arrivées, départs et visites se font uniquement sur rendez-vous aux jours et heures d'ouverture de La COLO CAT'AIRE, soit :

- Du lundi au mardi et du jeudi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30
- les mercredis et dimanches de 17h à 19h pour les départs uniquement

Nous sommes fermés à la clientèle les jours fériés.

En dehors de ces horaires, la COLO CAT'AIRE se réserve le droit de refuser l'entrée ou la sortie d'un animal.

Pour le bon accueil du chat, il est nécessaire de bien respecter les heures d'arrivée et de départ.

La prise de rendez-vous est possible sur le site internet, par mail ou par téléphone.

Dès que le propriétaire quitte les locaux de la COLO CAT'AIRE avec son chat, celui-ci est à nouveau sous sa responsabilité.

– Accueil et hébergement

Le chat devra arriver dans une caisse de transport fermée et sécurisée.

Elle sera conservée gratuitement à La COLO CAT'AIRE durant son séjour, dans la limite des places disponibles.

Les chats sont accueillis et hébergés dans des conditions optimales de confort et de propreté.

A son arrivée, nous installons le chat dans un box spacieux avec tout le nécessaire (litière, eau, nourriture, griffoir...), le temps qu'il prenne ses marques. Au bout de quelques heures (lorsque le chat se sera habitué aux odeurs et au cadre), le box est laissé ouvert et le chat peut sortir dans l'espace commun s'il le souhaite.

– Envoi des nouvelles

La COLO CAT'AIRE s'engage à donner des nouvelles et des photos du chat au propriétaire régulièrement, sans supplément.

– Nourriture et soins

La COLO CAT'AIRE propose une alimentation sèche de qualité et digeste. Malgré tout, des problèmes intestinaux peuvent survenir suite aux changements d'alimentation.

Afin de palier à ce désagrément, le propriétaire peut amener, lors de moyen et long séjour (minimum 4 jours), une petite quantité des croquettes habituelles du chat afin de réaliser une mini transition de quelques jours dans le but de soulager son estomac. Dans le même temps, un sachet des croquettes de la colo sera fourni, à la fin du séjour, pour que le propriétaire fasse une petite transition à son tour, une fois à son domicile.

– Nourriture et soins - suite

L'alimentation proposée est la même pour tous les chats et est en libre service.

Si un chat doit suivre une alimentation spécifique (médicalisée par exemple), le propriétaire peut lui apporter sa nourriture en quantité suffisante pour toute la durée du séjour (sans réduction de tarif).

Cependant, en cas de forte affluence et pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit de refuser de donner un régime spécifique à un chat.

Une alimentation humide peut également être proposée sur demande, soit fournie par le propriétaire, sans supplément, soit fournie par la COLO CAT'AIRE pour un supplément de 2€ par sachet.

L'eau est renouvelée quotidiennement et à disposition dans des gamelles et des fontaines à eau.

La COLO CAT'AIRE s'engage à fournir à ses pensionnaires un lieu sain, sécurisé et confortable, à apporter une surveillance accrue à chacun d'entre-eux et à respecter les besoins fondamentaux liés à l'espèce féline. Nous assurons, si besoin, le brossage et le soin des yeux et oreilles pour les chats se montrant coopératifs (sans suppléments).

4. Santé et hygiène

– Nettoyage des locaux

La COLO CAT'AIRE accorde le plus grand soin à la propreté de ses locaux. Ils sont aérés régulièrement et le matériel est nettoyé et désinfecté quotidiennement avec des produits adaptés et naturels qui n'agressent pas l'odorat ou la peau du chat. Dans le cas de nettoyage plus profond, les chats seront mis à l'écart des produits en attendant le séchage complet.

Les litières sont changées plusieurs fois par jour. Un règlement sanitaire et des protocoles de nettoyage pour chaque zone de la pension ont été établis en partenariat avec le vétérinaire sanitaire.

La COLO CAT'AIRE ne pourra être tenue responsable des allergies, eczémas ou toute autre épidémie qui pourraient survenir pendant et après le séjour du chat.

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, l'accès à la COLO CAT'AIRE est réglementé.

Durant chaque visite (sur rendez-vous uniquement), nous demandons aux clients, à l'entrée des locaux, une désinfection systématique des mains et le port de sur-chaussures (fournies).

– Maladies

Il est important de savoir que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années, dans l'organisme d'un chat sans se manifester.

Un événement stressant peut déclencher l'apparition des symptômes. C'est le cas, entre autres, de la péritonite infectieuse féline (PIF), du FIV (sida du chat), de la teigne, de certaines formes chroniques de coryza, d'insuffisance rénale et d'hépatite pour lesquelles il n'y a pas de vaccin.

La COLO CAT'AIRE ne pourra être tenue responsable en cas d'apparition de ces maladies. En effet, nous mettons tout en œuvre pour éviter le stress à votre chat et préserver sa santé. De même, la COLO CAT'AIRE décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès de l'animal pendant son séjour.

Le propriétaire du chat doit communiquer un mail, un numéro de téléphone (ou celui d'un correspondant) afin de nous donner la possibilité de le contacter en cas de besoin.

– Vétérinaire

La COLO CAT'AIRE s'engage, en cas d'inquiétudes sur l'état de santé du chat (signes suspects), de blessures ou de problèmes de santé survenant durant le séjour, à le faire examiner par un vétérinaire, à prévenir le propriétaire au plus vite et à suivre les prescriptions médicales éventuelles (quel que soit le diagnostic et les traitements à effectuer).

En priorité, nous contacterons le vétérinaire qui suit votre chat, car il connaît ses antécédants médicaux. Cependant, si celui-ci n'est pas disponible ou que l'état du chat nécessite un examen ou une intervention urgente, nous nous tournerons vers le vétérinaire attitré de la pension.

Le propriétaire signataire du présent règlement donne donc son accord irrévocable pour que son chat soit examiné par le cabinet vétérinaire partenaire de la COLO CAT'AIRE (Clinique Vétérinaire de l'Albion, Dr Nicolas Papin) et qu'il procède aux soins estimés nécessaires.

Tous les frais engendrés par une visite chez le vétérinaire (du propriétaire ou de la colo) et par l'achat de médicaments seront à la charge du propriétaire et devront être remboursés sur présentation de la facture vétérinaire.

Si la santé du chat requiert une intervention non urgente, l'accord du propriétaire sera demandée avant l'intervention du vétérinaire. Le chat sera isolé dans l'attente de l'accord du propriétaire. Dans tous les cas, les frais exposés pour la préservation de la santé du chat seront avancés par la COLO CAT'AIRE et intégralement remboursés par le client.

En cas de décès du chat, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au client.

– Vie en collectivité

La COLO CAT'AIRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour s'assurer du bien être du chat et préserver sa santé. Toutefois, en nous confiant votre chat, le propriétaire reconnaît que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.

Par la signature de ce règlement, le propriétaire accepte les risques inhérents à la vie des chats en collectivité (griffures ou petites blessures éventuelles...).

L'accès à l'arbre à chats géant et l'existence des plateformes en hauteur implique un risque inhérent à la nature même du chat. La COLO CAT'AIRE ne saurait être tenue responsable d'une blessure accidentelle causée par la circulation des chats sur les différents plateformes, arbre à chats et l'usage des jouets mis à disposition.

Dans le cas où un pensionnaire porterait un collier : nous déconseillons fortement ce genre d'accessoire qui peut être très dangereux (risque d'étranglement, accrochage, gêne...).

Nous recommandons de le retirer lors du séjour. Si toutefois le propriétaire souhaite malgré tout que son chat le conserve, nous déclinons toute responsabilité à la suite d'un potentiel accident lié au collier.

– Assurance

La mise en pension induit un transfert de la garde et donc de la responsabilité. La COLO CAT'AIRE est assurée en responsabilité civile pour tous les pensionnaires. Si un chat causait des dégâts ou bien blessait quelqu'un malgré toutes les précautions prises, la COLO CAT'AIRE réglera les frais occasionnés par l'intermédiaire de sa propre compagnie d'assurance.

5. Médiateur de la consommation

Par application de l'article L612-1 du Code de la consommation, "tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel."

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le propriétaire à la COLO CAT'AIRE, celui-ci peut soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

Yves LEGEAY
Médiateur de la consommation auprès du
Syndicat National des Professions du Chien et du Chat
22 Boulevard A. Millerand
44200 NANTES

www.mediateurprofessionchienchat.fr
secretariat-conso@contact-snpcc.com

6. Mention CNIL & RGPD

Les informations à caractère personnel recueillies par la COLO CAT'AIRE sont nécessaires pour effectuer une réservation et pour gérer dans les meilleures conditions le séjour du chat. Le client peut, conformément à la loi informatique et libertés, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales auprès de la COLO CAT'AIRE.

Pour plus d'informations voir le document spécifique « RGPD - la COLO CAT'AIRE ».